

COMMUNE DE BRETEIL  
EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
N°042/2023

Nombre  
de Conseillers en exercice 27  
de Présents ..... 23  
de Votants ..... 27  
Pouvoir : ..... 4

Nota : La Maire certifie que la liste des délibérations a été publiée électroniquement dans un délai d'une semaine suivant la séance et que la convocation du Conseil Municipal avait été faite le 2 mai 2023.

La Maire,

Isabelle OZOUX

L'an deux mil vingt-trois, le neuf mai, le Conseil Municipal de la Commune de BRETEIL, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la Présidence de Mme Isabelle OZOUX, Maire.

**Etaients présents** : Isabelle OZOUX, Yoan AUBERT, Chantal MANCHON, Éric LECLERC, Maryvonne HAMONO, Patrick JEHANNIN, Yves DELACROIX, Marie GUEGUEN, Hervé JAFFREDO, Béatrice BRUNET, Bensououd ABOUDOU, Delphine POTTIER, Alexis LE PICARD, Alice PRAT, Stéphane PAVIOT, Nadège COULON-TRARI, Bénédicte GICQUEL, Annie CHEVALIER, Paul MEURICE, Mylène WEBER, Jean-Louis LOZAC'HMEUR, Alain THEBAULT, Jean-Claude HULIN.

**Excusés** : Véronique VAN TILBEURGH, Patrick LANGLAIS, Soizic MOUAZAN, Claire BEGUIN.

**Absents** : /

**Pouvoirs** : Véronique VAN TILBEURGH à Marie GUEGUEN, Patrick LANGLAIS à Chantal MANCHON, Soizic MOUAZAN à Béatrice BRUNET, Claire BEGUIN à Jean-Louis LOZAC'HMEUR.

**Secrétaire de séance** : Patrick JEHANNIN a été élu pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

**Zone d'aménagement concerté (ZAC) multi-sites centre bourg – Avenant n°1 au contrat de maîtrise d'œuvre. Pouvoir au Maire.**

Par une délibération n°045/2022 en date du 13 juin 2022, le Conseil Municipal a confié la mission d'étude de la création d'une Zone d'Aménagement Concertée (ZAC) à l'agence SITADIN (en groupement avec les cabinets suivants : Servicad, DM EAU et ARES), 17 rue de Viarmes BP 30333 - 35103 RENNES 03, pour un montant HT détaillé ci-dessous :

Tranches	Prix € HT
Tranche ferme	43 350
Tranche optionnelle 1 : création de ZAC	7 350
Tranche optionnelle 2 : caractéristiques essentielles	4 200
Tranche optionnelle 3 : accompagnement aménageur	(350 réunion / 100 heures)
Tranche optionnelle 4 : dossier de DUP	6 750
Tranche optionnelle 5 : saisine au cas par cas	2 150
Tranche optionnelle 6 : évaluation environnementale	15 450
Tranche optionnelle 7 : étude énergies renouvelables	5 500
TOTAL	84 750

Considérant l'évolution du périmètre d'étude avec notamment l'ajout d'une partie du lotissement du Chesnôt et la zone 2AUB proche de la gare ferroviaire.

Des modifications aux clauses initiales du marché sont détaillées

Tranches	Prix € HT	Prix € HT Avenant n°1	Prix € HT Total
Tranche ferme	43 350	8 750	52 100
Tranche optionnelle 1 : création de ZAC	7 350		7 350
Tranche optionnelle 2 : caractéristiques essentielles	4 200		4 200
Tranche optionnelle 3 : accompagnement aménageur	(350 réunions / 100 heures)		(350 réunions / 100 heures)
Tranche optionnelle 4 : dossier de DUP	6 750		6 750
Tranche optionnelle 5 : saisine au cas par cas	2 150		2 150
Tranche optionnelle 6 : évaluation environnementale	15 450	2 400	17 850
Tranche optionnelle 7 : étude énergies renouvelables	5 500		5 500
TOTAL	84 750		95 900

Toutes les dispositions du marché non expressément annulées, modifiées ou contredites par les termes précédents demeurent entièrement applicables. L'avenant entrera en application à compter de sa notification.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité :

- donne son accord aux termes de l'avenant n°1 tels que présentés,
- donne pouvoir à Madame la Maire de signer le présent avenant ainsi que tout document s'y rapportant.

Pour extrait conforme,

La Maire, Isabelle OZOUX

Le secrétaire de séance,  
Patrick JEHANNIN

